vinetur

Les producteurs de cognac contestent la procédure antidumping de Pékin

Les distillateurs français se défendent contre les accusations de dumping sur le marché chinois

mercredi 17 janvier 2024



Dans un récent développement qui a fait des vagues dans l'industrie mondiale des spiritueux, les producteurs français de cognac ont nié avec véhémence les allégations de dumping de leurs produits sur le marché chinois. Cette controverse s'inscrit dans le contexte d'un différend commercial entre l'Union européenne (UE) et la Chine, une saga qui touche de plus en plus de secteurs, des véhicules électriques aux spiritueux.

Le gouvernement chinois a ouvert une enquête sur les stratégies de fixation des prix du brandy importé de l'UE, ce qui n'a pas manqué de susciter l'inquiétude des milieux du commerce international. Cette enquête a été déclenchée par l'observation d'une réduction de prix de 15,88 %, un chiffre qui est devenu un point de discorde. Les producteurs français, qui sont au cœur de cette enquête, ont ouvertement remis en question les motifs de l'enquête, suggérant que les réductions de prix citées sont relativement mineures et ne justifieraient normalement pas une enquête aussi formelle.

Ce différend remonte à une série d'actions et de réactions entre l'UE et la Chine, à commencer par une enquête de l'UE sur les subventions chinoises accordées aux fabricants de véhicules électriques en septembre de l'année précédente. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, s'était inquiétée de l'arrivée sur le marché européen de véhicules électriques à bas prix bénéficiant d'importantes subventions publiques. Cela a conduit à envisager l'imposition de droits compensateurs sur les importations européennes de véhicules électriques chinois afin d'uniformiser les règles du jeu.

La tension est montée d'un cran lorsque l'UE a ouvert une enquête antidumping sur les importations de biodiesel en provenance de Chine. Dans ce qui semble être une mesure de rétorsion, Pékin a lancé sa propre enquête sur les importations de brandy en provenance de l'UE. Selon les données douanières, la Chine a importé l'année précédente pour 1,24 milliard de livres sterling de brandy en provenance de l'UE, la France représentant 99,8 % de ces importations.

L'annonce de l'enquête a eu des répercussions financières immédiates sur les principaux producteurs de cognac. Les cours des actions des leaders du secteur, comme Remy Cointreau, ont chuté de plus de 16,5 % depuis le début de l'année 2024,

tandis que Pernod Ricard a vu la valeur de ses actions baisser d'environ 7,6 %. Ces chiffres reflètent la réaction nerveuse du marché face à l'incertitude entourant l'un des principaux marchés d'exportation de ces distilleries.

Pour défendre sa position, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, qui représente les producteurs de Cognac, a souligné que les remises en question sont nettement inférieures à ce qui est habituellement considéré comme un motif d'enquête antidumping. Ils ont exprimé leur conviction que la poursuite du dialogue avec les autorités chinoises permettrait de réaffirmer leur conformité avec les réglementations commerciales chinoises et internationales.

Cette situation met en évidence la complexité et la nature souvent imprévisible du commerce international, en particulier dans les secteurs où la qualité des produits, l'image de marque et le patrimoine jouent un rôle crucial. Alors que les producteurs de cognac se préparent à naviguer dans ce paysage difficile, l'issue de cette enquête n'aura pas seulement un impact sur les relations commerciales franco-chinoises, mais créera également un précédent sur la manière dont des litiges similaires sont perçus et traités dans l'arène commerciale mondiale.